

207C0668
FR0000038747-FS338

16 avril 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

JACQUET METALS

(Eurolist)

Par courrier du 13 avril 2007, complété par un courrier du 16 avril, la société Amiral Gestion SA (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 avril 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société JACQUET METALS, et détenir pour le compte desdits fonds, 79 425 actions JACQUET METALS représentant autant de droits de vote, soit 3,80% du capital et 2,40% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Contrôlée par M. François Badelon.
(2) Sur la base d'un capital composé de 2 090 000 actions représentant 3 307 418 droits de vote.